

La mort

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb044_B_f0837

SourceBoite_044_B-43-chem | Ame et corps.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Elle se produit au vertu des fois naturelles, et pourtant elle dépend de Dieu, mais sans nul nières. "Il n'y a rien de miraculeuse qu'Yahweh se trouve entre l'enfant mourant s'écrasé sur lui."

- notre mort dépend de Dieu qui l'élle défend de nous : Dieu nous donne le droit de sortir du monde qui meurt sans fin
- également qui l'élle dépend des Anges : Dieu donne aux Anges de gérer le monde "elle dépend de l'Eglise".
- également qui l'élle dépend de Jésus : Dieu nous donne en Jésus qui entre dans la mort et atteigne malheur et bonheur.
- enfin "on a seen que Dieu a produit cette mort impression de mort et une densité extrême telle qu'il doit révolter".

Entr. XI. 5. 176.

La mort et la Providence

① "on a raison de dire que la mort terrible d'Isaac brûlé et d'Israël est effectivement la vengeance d'Israël car que cette mort ne soit communiqué qui suit le fait des fois naturelles que Dieu a établies, il ne faudrait pas que ce de remettre son effet."

② Mais si l'habitude, on se trouve en attribuant à Dieu la punition des méchants

BnF
MSS

- on attribue à Dieu la mort en hérédité (coup de poignard) mais non la mort naturelle "si tu te ferais mourir de ta fièvre"
- on s'imagine que ce sont des volontés

particularité de l'âme que la punition
pr la mort matérielle est effectuée par le corps.

L'entr. XIII. 3. f 140.

"Un esprit éclairé ne croira jamais devoir craindre la mort, uniquement à cause de cette horreur sensible qu'elle excite en lui. Car cette horreur n'est qu'un sentiment confus, qui n'ébranle l'âme que pr la conservation d'un corps tellement opposé à notre bonheur, que tant qu'il subsistera tel qu'il est ns ne jouirons plus du souverain bien".

Sur la mort. I; p.201.